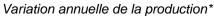
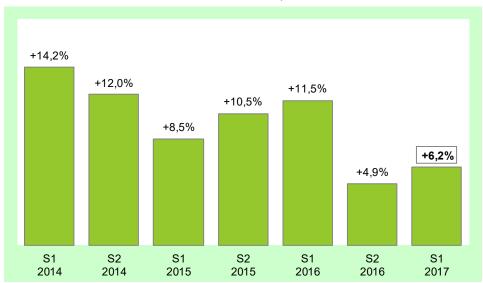


L'activité des sociétés d'affacturage au premier semestre 2017

Bien que ralentie au printemps, l'activité progresse en moyenne de +6,2% sur les six premiers mois de 2017.





^{*} Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage – Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage – Données semestrielles.

près +8,4% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, le rythme de croissance des opérations d'affacturage ralentit au printemps avec +4,2%. Au total, sur l'ensemble du premier semestre, le montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage est, avec 139,5 milliards d'euros, en hausse de +6,2% par rapport aux six premiers mois de 2016.

Comme c'est le plus souvent le cas ces dernières années, la croissance des opérations d'affacturage au premier semestre 2017, est nettement plus accentuée à l'international (1) (+11,1% par rapport au premier semestre 2016 avec 37,1 milliards d'euros), que sur le plan domestique (+4,6% avec 102,3 milliards d'euros).

L'opération d'affacturage consiste en un *transfert de créances commerciales* (factures) de leur titulaire à *un factor – la société* d'affacturage – qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor *peut régler par anticipation* tout ou partie du montant des créances transférées.

Les sociétés d'affacturage (13 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 8 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 21 sociétés) sont toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF).

L'ASF regroupe l'*ensemble des établissements spécialisés*: 284 entreprises exerçant de multiples activités (crédit à la consommation, crédit-bail mobilier et immobilier, cautions aux entreprises ou aux particuliers, prestataires de services d'investissement...).

⁽¹⁾ Il s'agit des opérations d'affacturage réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.